

Droit du Contentieux administratif

Par **FGH007**, le **21/01/2010** à **20:37**

Bonjour, SVp je voudrais que vous me dites si je suis sur la bonne voie dans l'analyse de mon sujet:

[quote:2xfqzm7z]La compétence de la juridiction administrative[/quote:2xfqzm7z] c'est le sujet.

Voilà comment je vois le sujet:

D'avord, je pense qu'il est ici question de déterminer le domaine d'attribution de la JA

I- Les fondements de la compétence de la JA

A- Les fondements législative

1) Loi des 16-24 août 1790

2) Loi du 16 fructidor an III

B- le fondements constitutionnels et jurisprudentiels

- l'art 34 de la constitution de la const.

- l'art 26 de la constution du cameroun

- l'arrêt Blanco

- JPA du Cameroun

II- Le domaine d'action de la JA

A- la compétence de droit commun

1=> la compétence rationae materiae

- contentieux en appréciation de la légalité et de l'interprétation de la loi

- contentieux en annulation

- contentieux de reprssion

- plein contetieux

- contentieux de contrat administratif

- contentieux des élections régionales et municipales

2 => la compétence rationae loci

B- Dérogations aux aux règles de compétence

1) l'emprise irrégulière

2) la voie de fait